



## RESOLUTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION DEPARTEMENTALE FO DU BAS-RHIN

La CE de l'UD- **FO** du Bas-Rhin, réunie le 22 janvier 2024, condamne les annonces du Président de la République qui aggravent la politique menée jusque-là avec

- La remise en cause du code du travail
- Le renforcement de la rémunération au mérite dans la fonction publique
- Le durcissement des sanctions contre les chômeurs

La CE de l'UD- **FO** du Bas-Rhin revendique

- L'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.
- Des créations de postes dans les services publics, notamment à l'École publique et dans les Hôpitaux, les EHPAD et les établissements de santé.

La CE de l'UD- **FO** du Bas-Rhin soutient la grève et la manifestation nationale du 25 janvier pour

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-Sociaux
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive.

La CE de l'UD- **FO** du Bas-Rhin dénonce le manque de coup de pouce sur le SMIC, soutient l'action de tous ses syndicats dans les entreprises et dans les branches afin d'obtenir de véritables augmentations générales des salaires dans les Négociations Annuelles Obligatoires.

A quelques jours du déploiement de la Nouvelle Convention Collective Nationale dans la Métallurgie, La CE de l'UD- **FO** dénonce la posture de certaines entreprises dans le Bas-Rhin qui tentent de transformer ce déploiement en une opportunité afin de revenir sur différents avantages, en particulier salariaux, des avantages précédemment obtenus à travers de nombreux accords d'entreprise.

Face à ces pratiques indignes et inacceptables, la CE de l'UD- **FO** du Bas-Rhin restera vigilante et ne cédera pas un pouce de terrain.

La loi immigration introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains. Elle contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Elle instaure également une caution pour les étudiants étrangers. En s'attaquant aux droits des allocataires étrangers par le conditionnement désormais du versement des allocations familiales et des APL à un délai de présence en France, elle constitue une offensive majeure contre la Sécurité Sociale. En effet, elle remet en cause un principe essentiel de cette dernière : les droits aux prestations sont liés uniquement à la cotisation et en aucun cas à une condition de nationalité.

La CE de l'UD- **FO** exige le retrait de cette loi et mandate le bureau pour contacter les autres syndicats pour une action commune.

La CE de l'UD- **FO** déplore les trop nombreux conflits armés à travers le monde et exprime toute sa solidarité à l'égard des populations civiles, des travailleurs et de leurs syndicats. Ce sont toujours les travailleuses, les travailleurs et les populations d'où qu'elles viennent qui sont les premières victimes des guerres.

Elle réaffirme qu'elle combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l'autre. L'Union Départementale **FO** du Bas-Rhin réclame toujours un cessez le feu immédiat.

**Adopté à l'unanimité  
Strasbourg, le 22 janvier 2024**